



SVK

Schweizerischer Verband für Gemeinschaftsaufgaben der Krankenversicherer
Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie
Federazione svizzera per compiti comunitari degli assicuratori malattia

Concept de la SSNC

Nutrition Préopératoire

Octobre 2008

Pour le groupe de travail Homecare :

Maya Rühlin, Membre du Comité de la SSNC (représentante de l'Association Suisse des Diététicien-ne-s Diplômé-e-s)

Prof. Dr. med. Peter E. Ballmer, Membre du Comité de la SSNC (domaine Homecare)

Prof. Dr. med. Rémy Meier, Président de la SSNC

Traduction : Ludivine Soguel Alexander, Comité SSNC, Prof Dr med Mette M Berger, past president SSNC

Description de la situation

L'immunonutrition préopératoire (c'est-à-dire, les suppléments nutritifs permettant la stimulation du système immunitaire) est dans la liste d'indications reconnues par la SVK depuis 2007. Cette reconnaissance a été un grand succès.

Pour que cette indication puisse bénéficier d'une démarche de prise en charge des coûts efficace, la définition d'un concept de prise en charge est nécessaire pour les Homecare et les prestataires de soins. Dans la situation d'une opération électorale avec indication à une immunonutrition préopératoire, les produits doivent pouvoir être remis au patient rapidement (par exemple lors de la consultation proche de l'intervention). La garantie de prise en charge de coûts ne peut donc pas être attendue, comme d'usage pour la nutrition artificielle à domicile. Pour cette raison, une procédure cadre de fonctionnement doit être mise en place pour chaque prestataire de soins, en collaboration avec le service Homecare, sur la base des considérations légales et répondant aux conditions générales édictées par la SVK/FSA.

Pour faciliter la compréhension de la procédure, un organigramme présentant une organisation possible se trouve ci-dessous. En outre, les conditions générales pour la prise en charge de l'immunonutrition préopératoire de complément y sont indiquées.

Conditions générales de la garantie de prise en charge des coûts de l'immunonutrition préopératoire de complément

- La procédure est définie avec le service Homecare compétent selon la forme proposée ou selon une forme adaptée. Tous les prestataires de soins doivent, dans un premier temps, discuter et définir la procédure avec le service Homecare.
- Le service Homecare doit faire partie de la liste des services officiellement reconnus par la SVK et la SSNC (voir liste jointe).
- Pour que la demande soit saisie par la SVK comme une indication préopératoire d'immunonutrition, le formulaire spécifique doit être rempli. **IMPOR- TANT** : utiliser exclusivement la demande « Demande de garantie de prise en charge des coûts pour une Immunonutrition préopératoire de complément de 5 – 7 jours à domicile » (cf. page d'accueil des sites de la SVK et de la SSNC)
- Les indications de supplémentation nutritive préopératoire immunomodulatrice sont celles qui se trouvent dans la liste fournie par la SSNC (cf. chapitre 1.3 des « Directives de la SSNC sur la nutrition artificielle à domicile » et la liste d'indications sur la « Demande de garantie de prise en charge des coûts pour une immunonutrition préopératoire de complément de 5-7 jours à domicile »).
- Les conditions supplémentaires pour une réponse positive à la demande de garantie de prise en charge sont les mêmes que pour tout les autres suppléments nutritifs oraux :
 - L'assureur du patient doit être mis affilié à la SVK/FSA
 - Une assurance complémentaire (pour les médicaments non remboursés par l'assurance maladie de base) doit être présente
 - La demande de garantie de prise en charge des coûts remise à la SVK/FSA doit être complète et signée

Organisation de la procédure pour l'immunonutrition préopératoire

